COMMUNE DE VILLIERS-SUR-ORGE

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Par arrêté n° 2018 - 02 en date du 19 janvier 2018, le Maire de Villiers-sur-Orge, Madame Thérèse LEROUX, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Henri MYDLARZ, Ingénieur des Travaux Publics, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Villiers-sur-Orge du jeudi 8 février 2018 au lundi 12 mars 2018, pendant **33 jours** consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit le :

- **Lundi, jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,**
- **Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Samedi de 8 h 30 à 12 h 00,**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/604 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique mis à disposition ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à « Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique PLU – Mairie de Villiers-sur-Orge – 6 rue Jean Jaurès – 91700 VILLIERS -SUR-ORGE » ou par courrier électronique à : enquete-publique-604@registre-dematerialise.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie de Villiers-sur-Orge :

- **le mardi 13 février 2018 de 16 h 00 à 19 h 00,**
- **le vendredi 16 février 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **le samedi 10 mars 2018 de 9 h 00 à 12 h 00.**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site : https://www.registre-dematerialise.fr/604

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A la suite, le projet de révision générale du PLU sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le public pourra consulter, pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie Villiers-sur-Orge, 6 rue Jean Jaurès, pendant les heures d'ouvertures.